

## **L'HISTOIRE RECENTE DE L'EDUCATION PERMANENTE : UNE RELECTURE POSSIBLE.**

### **VERS UN RETOUR AUX SOURCES DE L'EDUCATION POPULAIRE ?**

Tenter de poser des jalons pour une histoire récente, c'est se résoudre à commettre des analyses et des réflexions émises d'un certain point de vue bien évidemment traversé par les problèmes d'aujourd'hui. C'est donc aussi assumer un engagement personnel et collectif par rapport à une projection du devenir de l'éducation permanente.

Certes un minimum de distanciation et de liaison avec les faits est indispensable.

Mais en tant que porté par une utopie, l'éducation permanente postule un effort, une tension vers son renouvellement ou son retour aux sources. Les deux plutôt.

Quand nous nous posons des questions sur l'état de l'éducation permanente à travers son histoire, c'est évidemment aussi une forme d'interrogation sur ce qu'elle sera demain.

Ce qui est proposé, c'est une relecture forcément schématique de 20 années sans chercher à s'extraire totalement des enjeux actuels pour éclairer le passé. La clef principale de la relecture proposée ici passe par un retour sur certaines caractéristiques de ce que l'on appelait avant 1976 l'éducation populaire ou encore l'éducation ouvrière.

#### **Questions de prospectives**

A quelques centaines de jours de l'entrée dans le 21<sup>e</sup> siècle, en plein creux de la crise de sens, les gens vont-ils pouvoir aimer assez la vie et le monde que pour maintenir ou réanimer en eux le désir et la capacité de les changer, de les transformer?

Vont-ils vouloir se réapproprier l'espace public et s'investir pour un Etat de droit?

Oseront-ils inventer un avenir? Comment articuleront-ils la nécessaire cohérence sociale et le maintien de la diversité? Comment feront-ils avec leurs identités multiples pour vivre une citoyenneté interculturelle?

Dans cette perspective, on peut s'interroger sur le rôle que peuvent jouer les organisations d'éducation permanentes : mouvements ou services ? Comme sur la capacité de nombre d'entre elles d'en être des leviers sinon des acteurs?

Quelles réarticulations des acteurs de l'éducation permanente sont souhaitables ou simplement possibles ?

#### **Un point de repère : 1971 prépare 1976.**

En 1971, un texte est proposé pour les considérants de l'arrêté des centres de jeunes. Il y est dit que "les loisirs sont des occasions de prendre des responsabilités en vue de devenir des citoyens responsables au sein de la société". L'ensemble des représentants des maisons de jeunes demandent qu'on ajoute le mot "critique" et le conseiller du Ministre qui a la jeunesse dans ses attributions approuve immédiatement.

Dès ce moment, la politique d'éducation permanente de la jeunesse entrouvre une porte à la tradition de l'éducation populaire, à la perspective de l'émancipation des différents groupes sociaux. Certes, par la suite, le décret de 1976 qui vise les organisations d'éducation permanente des adultes en affinera la définition. Nous y reviendrons.

Cette orientation place au centre la dimension civique, l'intégration sociale et l'emprise sur les problèmes sociaux ou culturels vécus par les individus et les groupes sociaux.

On est dans l'éducation populaire quand il est moins question d'amener les gens à la culture que de les mettre en situation de réappropriation d'une emprise sur leur vie. L'éducation populaire implique une participation du public visé et en fait le partenaire central, moins en termes de manque de culture, qu'en termes de potentialités et d'apports.

Mais ce qui caractérise sans doute le plus l'éducation populaire - et qui aurait sans doute aussi du caractériser les pratiques d'éducation permanente, tout au moins au plan des intentions des promoteurs du texte de 1976 - c'est l'articulation paradoxale des deux pôles en tension : intégration/promotion d'une part, critique/rupture/émancipation d'autre part..

Le pôle intégration, c'est la promotion d'une culture comprise comme l'appropriation par les individus et les groupes des instruments de la citoyenneté et de la lutte contre toutes les formes d'aliénation et, ce sur quoi on met plus volontiers l'accent maintenant, d'exclusion.

A cela s'ajoute l'exigence d'un pôle critique, en tension avec le précédant qui s'inscrit dans une perspective de changement social, de rupture avec le contexte social.

L'éducation populaire n'appréhende pas l'individu seulement comme sujet et moins encore comme objet d'intégration sociale, mais les personnes et les groupes sont considérés comme agents, certes déterminés mais aussi déterminant le changement social.

Au "savoir intégrateur" s'ajoute le "pouvoir émancipateur".

L'existence simultanée de ces deux pôles permet de reconnaître les actions d'éducation populaire et de les distinguer notamment d'un travail d'aide sociale ou d'un travail de simple encadrement idéologique, qui constituent des dérives classiques de certaines pratiques d'éducation permanente.

La conjonction des termes émancipation et rupture avec le passé, c'est l'affirmation d'un droit à avoir une vision du monde et à l'exprimer, à avoir un projet social et à tenter de le mettre en oeuvre, à expérimenter, à projeter le changement de la vie et du monde qui est à inventer; en bref de se reconnaître porté par une utopie fondatrice.

En d'autres termes, la logique intégrative n'est pas séparée de la volonté d'émancipation et de la logique de rupture avec une société inégalitaire qui ne donne pas une même place à tous.

C'est au contraire l'unité dans la tension des deux pôles qui caractérise l'éducation populaire.

### L'avènement du décret de 1976 : une filiation intentionnelle mais partiellement réorientée.

Dans le cadre du présent propos, lorsque nous parlons d'éducation permanente, il est moins question du concept englobant l'ensemble des activités éducatives (élévation générale du niveau d'éducation de la population, adaptation à l'évolution, ouverture aux nouvelles formes de technologie, formation professionnelle continuée...) que de la référence au décret du 08.04.76 sur les organisations volontaires d'éducation permanente qui la définit essentiellement en son article 2 comme l'exercice par chaque citoyen d'un savoir critique et d'une action collective à partir des problèmes qu'il rencontre.

Sans trop s'attarder sur une analyse sémantique de cette définition, on peut sans risque affirmer qu'elle met l'accent sur le pôle intégration/participation plus que sur le pôle critique/rupture de la tradition de l'éducation populaire. Plus simplement, on peut dire que le binôme central est "participation/critique."

Elle s'inscrit donc mais avec des nuances dans la ligne de la tradition de l'éducation populaire, dans la même perspective d'intégration des différents groupes sociaux.

La notion de "savoir critique" implique la construction d'une pensée autonome, distincte de l'obligation de réfléchir selon des modèles imposés. Elle est également sous-tendue par le droit de chacun à sa propre définition, analyse et résolution des situations-problèmes rencontrées. Il n'y a donc pas de contenu "plaqué" mais plutôt le droit de chacun d'avoir

l'intelligence, la compréhension de sa propre expérience. La notion d'action collective, en liaison avec celle de citoyenneté, implique une solidarité .

Dans son chapitre II, le décret ne définit pas vraiment la Promotion socioculturelle des travailleurs mais en affirme certains principes méthodologiques. L'éducation permanente implique une participation du public visé et s'articule sur l'analyse des conditions de vie et des facteurs les déterminant .

Un des aspects novateurs est la notion de socioculture qui fait référence non plus à un espace culturel, à une culture unique à partager (démocratisation de la culture) mais bien plutôt aux subcultures-expressions des groupes qui composent la société, à un champ de forces plus ou moins conflictuelles comme dans la tradition de l'éducation populaire, et, ceci est plus neuf, à une coexistence et une interaction de cultures (démocratie culturelle et société multiculturelle).

Par contre, elle met l'accent sur un seul des deux pôles - la promotion - que l'on retrouvait indissolublement liés et équivalents dans la tradition de l'éducation populaire. La promotion socioculturelle des travailleurs apparaît donc comme moins liée au pôle critique/rupture Or, répétons-le, cette liaison était nettement marquée et voulue dans l'articulation de la tension paradoxale fondatrice de l'éducation populaire : d'une part, du pôle /promotion socioculturelle, à savoir la promotion d'une culture comprise comme l'appropriation par les individus et les groupes des instruments de la citoyenneté et de la lutte contre toutes les formes d'exclusion; d'autre part s'y ajoutait l'exigence d'un pôle critique qui s'inscrit dans une perspective de changement social, de rupture avec les pratiques actuelles, de réorganisation et de nouveaux modes de relation entre les différents acteurs de l'éducation permanente.

C'est selon nous l'existence simultanée de ces deux pôles qui permet de reconnaître les actions d'éducation permanente et de les distinguer notamment d'un travail d'aide sociale ou d'un travail de simple encadrement idéologique dont on abordera succinctement les dérives ci-après.

On voit donc bien apparaître des similitudes mais aussi des divergences dans la filiation. L'histoire de l'éducation permanente peut se lire comme une sorte de sautillerment hésitant d'un pied sur l'autre, un double va-et-vient d'un pôle à l'autre sans plus pouvoir ou vouloir conjuguer les deux : d'un détour dans les services d'intégration, à un détour dans les mouvements de critique sociale, mais rarement des actions qui conjuguent les deux. C'est une première clé de lecture possible.

A souligner que les organisations devenues "d'éducation permanente" reçoivent des moyens beaucoup plus importants, structurels et récurrents pour poursuivre un travail de sensibilisation de l'opinion, un travail de formation et d'encadrement idéologique de leur "base" afin qu'elle portent leurs revendications par rapport aux problèmes auxquels elle est confrontée.

A relever également la subvention de permanents et donc la professionnalisation de l'action revendicative et contestataire de ce qui se considérait comme la société civile.

## **Des intentions à une première application du décret**

### Des malentendus

Dès le départ, la filiation de la perspective tracée par l'éducation populaire semble évidente et pourtant des divergences d'interprétation vont apparaître dès le début.

Parmi les divers problèmes d'interprétation qui surgiront dès la première application du décret, il faut surtout souligner le malentendu quant à la portée de l'article 2.

Deux interprétations peuvent être schématisées selon l'alternative qui suit .

Certains considéraient que "seules les organisations qui poursuivaient explicitement, prioritairement et complètement les objectifs et critères de l'article 2 étaient admises au décret.

Pour les autres le décret apportait des précisions mais il couvrait l'ensemble du secteur autrefois couvert par les arrêtés de 1921 et 1971, c'est-à-dire le secteur socioculturel au sens large qui va des loisirs actifs à l'action militante socio-politique "<sup>1</sup>.

Déjà apparaît une Première prise de distance avec l'une part des tradition de l'éducation populaire qui apparaissait aux premiers un peu comme un fourre-tout et était traitée avec une nuance hautaine par les tenants de l'éducation permanente, cette dernière étant plus "purement" circonscrite par l'article 2.

Les seconds estimaient qu'il fallait "maintenir une approche globale, inscrivant tout l'éducation informelle des adultes, même les actions les plus limitées qui y contribuent dans une même orientation commune définie par l'article 2. Celui-ci est dès lors reconnu comme un objectif devant orienter l'action plus que comme un préalable discriminatoire."<sup>2</sup>

Une telle approche n'excluait pas de moduler les subventions en fonctions des deux catégories.

C'est donc l'interprétation stricte ou cumulative des items de l'article 2 qui a été retenue.

Cette orientation a fait émerger une différenciation que les organisations ont voulu à tous prix justifier et a probablement contribué à provoquer la dérive "idéologique" de certaines organisations d'éducation permanente dont il sera question ci-après.

Soulignons que cette position est à la fois cause et effet d'une redéfinition de l'axe expression et créativité dans la circulaire de 1976 sur les Centres d'expression et de créativité.

#### Un décret inappliqué au plan budgétaire

Dès la première application, il manquera 100 millions, c'est-à-dire 1/3 du budget nécessaire pour l'appliquer de manière minimaliste.

Le premier constat sera donc une limitation de la force juridique des décrets qui avait pourtant comme ambition de donner force de loi aux textes et de rendre obligatoire les budgets nécessaires pour leur application . Or pourtant, les possibilités budgétaires existaient à l'époque et le Secrétaire d'Etat au budget avait marqué son accord sur les prévisions de mise en oeuvre.

Cette orientation sera partiellement masquée par des augmentations significatives des montants attribués aux permanents du moins pendant les premières années. Mais le système de forfaitisation des permanents conduira rapidement les organisations à l'impasse budgétaire.

---

<sup>1</sup> L'éducation permanente en Belgique. 4ème partie. Le décret du 8 avril 1976... , J.P.Nossent, Cahier JEB 1979 n°2, page 128.

<sup>2</sup> Idem page 129.

## Des conséquences et des dérives multiples.

C'est le début d'une pratique juridique qui deviendra la règle, à savoir l'application des décrets dans les limites des crédits disponibles.

Il est apparu dès cette époque que "dans la situation actuelle, seules les organisations les moins pauvres qui sont aussi les plus institutionnalisées, pourront vivre - mal, faut-il le dire - avec l'aide du décret."<sup>3</sup>

La faillite du système de subvention semblait plus ou moins inévitable à termes sauf rectifications des modalités de financement, notamment celles des permanents.

En outre, le "Fonds" pour la promotion socioculturelle des travailleurs n'a jamais été qu'un article budgétaire et non un fonds alimenté par des ressources spécifiques comme c'était l'intention de ses promoteurs.

Enfin, la faiblesse juridique des décrets qu'une telle situation a engendrée a ouvert grande la porte à de multiples interprétations quant à l'utilisation des marges budgétaires disponibles.

Au cours des années, la part relative des dépenses publiques dans le domaine de l'éducation permanente n'a fait que baisser et cela a eu pour effet que nos interventions sont devenues moins importantes, voire marginales par rapport à d'autres pouvoirs publics, soit encore par rapport à l'Europe et les fonds structurels, la part d'autofinancement et même quelquefois d'autres financements privés.

La conclusion logique de ce constat, que l'on peut mettre en corrélation avec diverses analyses portant sur les rapports entre l'espace public, le marché et la sphère privée, est que dans le domaine de l'éducation permanente aussi, le marché gagne en importance par rapport aux deux autres.

Toutefois dans le domaine associatif, la situation est beaucoup plus dramatique car les possibilités de financement autres que publics sont beaucoup plus rares ou difficilement accessibles sauf pour certaines "associations lucratives sans but" qui visent les demandes solvables et donc le public privilégié.

De plus, certaines études montrent que les modes de financement sont loin d'être étrangers à la fragilisation des associations.

Par ailleurs la professionnalisation du secteur - encore qu'il est de moins en moins créateur d'emplois qualifiés et correctement rémunérés, les différents plans de résorption du chômage (Prime, ACS, TCT,...) ayant donné une image gonflée de sa réalité - a favorisé ou accéléré la transformation d'une logique de mouvement basée sur un engagement volontaire et militant en une logique de services rendus à des affiliés. Cette orientation présente bien sûr des aspects très positifs, certes!

Mais elle aboutit aussi quelquefois la mise en avant de la raison technique ou institutionnelle au détriment de la raison sociale, effet de l'institutionnalisation inévitable.

A souligner que l'étude des Cahiers JEB déjà citée montrait que la logique de subvention décrétable qui mettait l'accent sur les permanents généraux et régionaux renforçait la centralisation plutôt que le foisonnement d'initiatives.

Quant aux problèmes de ressources budgétaires, ils ont parfois poussé à des pratiques de recherche de financement qui ont eu quelquefois pour effet que l'activisme se substitue à la poursuite des finalités et que l'énergie de subsistance prenne le dessus sur celle orientée vers la production.

On imagine facilement les diverses dérives possibles vers la réinsertion sociale, la formation préprofessionnelle, l'aide sociale, l'aménagement du territoire... qui constituent autant de sources de financements alternatifs avec - pas toujours, car ils ne sont pas nécessairement contradictoires, mais souvent - l'abandon du pôle critique/rupture par rapport au pôle intégration qui est dans ces cas le seul évalué

---

<sup>3</sup> Idem page 134

## Les rapports pouvoirs publics - associations.

Le domaine socioculturel de même que la classe des fonctionnaires qui est chargée de le gérer, qui se sont développés au temps de ce que l'on a appelé de manière trop optimiste "l'Etat providence" et ont été fragilisés : moins on redistribue, moins on est légitime. Diverses analyses sociologiques nous ont éclairés sur ce point.

On a vu des agents de la Communauté s'inquiéter de cette fragilisation qui mettait en péril leur propre utilité sociale et tenter de donner une autre image du secteur.

Simultanément, la dominance du discours économiciste tendait à promouvoir selon laquelle les associations n'étaient plus assez performantes et à favoriser le développement d'une forme de suspicion à leur égard alors que par nature, certaines d'entre elles doivent rester un lieu de tâtonnement.

De plus, le domaine de la culture doit faire l'objet de modalités d'évaluation spécifiques qui, intégrant le pôle économique mais sans le survaloriser, s'appuient sur des finalités culturelles.

A souligner cependant que les exigences administratives accompagnées par des offres adéquates de formations émanant tant de l'administration que des mouvements ont favorisé une élévation générale de la qualification et du niveau du management associatif.

La logique développée en période de restriction budgétaire cumulée avec la logique juridique qui limite la force décrétole aux budgets disponibles ont notamment eu deux effets pervers : le renforcement du contrôle. et la monopolisation des ressources disponibles.

D'une part, l'application des règles légales, déjà appréhendées depuis longtemps de manière minimaliste, a encore réduit la redistribution des moyens.

D'autre part, tant les administrations que les responsables politiques ont eu tendance à monopoliser les ressources disponibles au profit de programmes impulsés et contrôlés par eux.

D'une certaine manière, l'initiative publique "descendante" dans le domaine associatif (en ce compris diverses associations initiées par les pouvoirs publics ou les "appareils") a tendu à entrer en concurrence avec les associations "ascendantes", c'est-à-dire non impulsées par des appareils.

Si dans toute politique culturelle, il faut un équilibre entre la dynamique descendante (initiatives des administrations et des pouvoirs publics en général) et les initiatives ascendantes, il semble que ça n'ait plus été le cas et que les marges de manoeuvre ont eu tendance à être monopolisées par les premiers.

## Les opérations dites "programmatisques".

En outre, les projets impulsés ont été quelquefois des simulacres de programmes visant un impact dans les médias en vue de donner l'impression de mettre en oeuvre des solutions aux problèmes posés ; on a pu néanmoins craindre certaines dérives que d'aucun ont qualifiées de "médiacratiques" qui mettaient l'accent sur l'impact dans l'opinion sans trop mesurer l'adéquation des moyens ou objectifs visés. Ceci a favorisé l'émergence d'une critique du "simulacre" d'action.

Une véritable politique dite "programmatisque" impliquait en effet des prévisions et des objectifs fixés, une inscription dans la durée, des moyens suffisants et non morcelés, l'articulation des impulsions sur des structures suffisamment stables ou qualifiées.

Ce qui était en question, c'est l'impact à moyen et long termes des politiques tant au plan structurel qu'au plan programmatisque ainsi que celui des effets induits tant dans la vie associative que chez nos partenaires publics.

## **Les dérives sociales et idéologiques.**

### Crise de participation et dérive idéologique.

Après plus de 20 années d'existence dans le cadre du décret, les organisations d'éducation permanente, sont confrontées à une certaine crise d'identité.

Pourtant, ce ne sont pas les défis à la démocratie qui manquent : quelques-uns ont été rappelés au début de cet article.

Mais, dans la foulée de la période des années 70, l'éducation permanente a peut-être trop centré son projet sur la participation au sein des associations volontaires à un moment où le contexte était très différent de celui que nous connaissons.

La crise de la participation au sein des associations est en effet assez générale et on constate une certaine désaffection des publics, peut-être pas vis-à-vis du projet d'éducation permanente lui-même, mais en tous cas des modalités au travers desquelles il s'est instrumentalisé au sein des associations.

Une des causes en est que certaines associations ont peut-être trop mis l'accent sur l'encadrement idéologique plutôt que sur des projets mobilisateurs d'action et de transformation sociales : le pôle critique se réduit à faire de l'encadrement idéologique d'une base déboussolée ou d'une clientèle qui s'effrite.

### Identification de la culture à l'idéologie

Certes il existe une réelle tendance à oublier que les discours sur les politiques culturelles servent souvent à masquer un enjeu réel, à savoir le pouvoir des groupes sociaux sur la production et l'appropriation des valeurs symboliques qui tracent, fondent et légitiment les lignes de partage des pouvoirs - et donc de l'intégration et de l'exclusion - dans la société. Il est vrai aussi que tout se passe comme si les politiques oscillaient entre la volonté soit de nier soit de gérer les contradictions sociales.

Mais cela ne justifie pas l'identification de la culture à l'idéologie (c'est-à-dire ce qui légitime une certaine vision du monde) comme cela est affirmé par certaines organisations qui ajoute à la confusion et à la dérive idéologique.

Les deux méritent un travail spécifiques qui se recoupe partiellement en termes d'objectifs mais pas du tout en termes de méthodes.

On peut aussi par exemple s'étonner que l'on parle de "participation sociale constructive" une société que par ailleurs on rejette idéologiquement. Plus on idéologise et plus cela peut paraître flou.

### L'écart avec les publics populaires

Cela est encore renforcé par le fait que dans nombre de cas, le public dit "populaire" qui justifie la reconnaissance comme organisation de promotion socioculturelle des travailleurs au titre II du décret n'est pas touché sauf de manière très minoritaire ou dans des processus de promotion individuelle par les organisations reconnues pourtant dans ce cadre. A mettre trop l'accent sur le pôle critique et l'idéologique, ne risque-t-on pas la dérive élitiste au sens où les publics populaires servent seulement de justification.

Plusieurs expériences ont confirmé cet écart.

## L'abandon de la culture

Un deuxième aspect sur lequel à juste titre insistait le Ministre Eric TOMAS (discours du 14.9.94 lors de l'installation du Conseil supérieur de l'éducation populaire chargé de l'éducation permanente) les organisations d'éducation permanente ont peut-être trop réduit leur champ d'intervention dans les questions de et de culture sociale et ont donc à nouveau trop articulé leur action sur l'axe idéologique au détriment cette fois d'un rôle "dans l'initiation la compréhension artistique, dans la diffusion culturelle sans jamais abandonner son rôle d'analyse et de conscience critique...", d'une place dans "le développement d'une culture où s'effectue le lien entre le symbolique et le sens" et ce "au moment où de plus en plus de créateurs posent dans leur travail de questions de société".

L'articulation autour de l'axe idéologique s'est évidemment faite également au détriment de l'axe culture-expression-identité (orientation démocratie culturelle) dont on sait pourtant qu'elle est condition, étape indispensable pour la citoyenneté .

Nous avons vu que l'interprétation étroite de l'article 2 avait provoqué une certaine radicalisation de la notion d'éducation permanente qui dans les faits ont exclu quelque peu voire méprisé les activités plus centrées sur les fonctions symboliques et imaginaires, sur l'expression et la créativité dans le travail de l'utopie, sur l'art comme catalyseur de culture,.

D'une certaine manière, cette interprétation obligeait à se tourner vers le passé et à le considérer comme un acquis intouchable et à défendre au lieu de promouvoir de nouvelles utopies fondatrices de l'action sociale. Les organisations d'éducation permanente devenaient dès lors nécessairement des services et non plus des mouvements porteurs.

## **Dérive sociale**

### Culture et exclusion : enjeux d'une articulation

Le thème et les constats ne sont pas nouveaux.

Au cours des années 80, l'ensemble des difficultés économiques et sociales rencontrées non seulement par la population, mais également par les organisations socioculturelles et leurs acteurs ont parfois induit de manière progressive une dérive du travail culturel vers l'intervention sociale.

Avec en corollaire une perte de la sensibilité collective au profit d'un repli sur l'individuel.

Par la suite ,on a parlé de plus en plus d'exclusion culturelle, d'insertion sociale de la culture ou encore d'intervention artistique dans le champ social.

Que révèlent ces expressions sur les orientations de politique culturelle?

Quand on parle d'exclusion culturelle, d'intervention culturelle et artistique dans le champ social, on est bien dans des débats tels que démocratisation de la culture et démocratie culturelle, élargissement des publics, animation culturelle et animation socioculturelle...qui s'inscrivent dans le droit fil des traditions de l'éducation populaires.

Il est cependant nécessaire de se rappeler l'émergence d'une rupture que l'on peut situer vers les années soixante.

Auparavant, on assimilait culture au savoir (connaissance et "élévation" émancipatrice) alors que depuis cette période deux axes distincts se sont développés : l'un tend à assimiler la culture au monde de l'art et l'autre à ce que nous avons recouvert d'action socioculturelle dans le cadre de l'éducation permanente, en ce compris les pratiques d'expression et de créativité.

Ce qui semble évident et naturel à certains acteurs culturels d'aujourd'hui est en réalité relativement récent .

Les limites et impasses du premier résident dans la négation ou l'ignorance systématique des contradictions et du rapports art/culture/société.

Nous l'avons vu, celles du second axe trouvent notamment leur source dans une sous-estimation manifeste de l'importance des domaines de l'imaginaire et du symbolique.

Depuis une trentaine d'années les politiques culturelles affirment donc une relation de l'art et des publics en terme d'extériorité, et par conséquent le postulat d'extériorité culture/publics, ou encore celui de culture en creux ou manque de culture. Toutes les politiques s'expriment donc en termes de rapprochements et de tensions entre deux pôles: publics et culture, et donc en fonction de ce qui précède, entre publics et art.

Deux voies principales ont été tracées: soit organiser un contact direct entre les oeuvres et les publics, soit organiser des actions spécifiques appropriatives via des activités de médiateurs et d'animateurs.

Les deux stratégies s'opposent sur une vision hiérarchisée des domaines culturels et artistiques, des institutions plus ou moins culturelles et plus ou moins artistiques.

Certains cherchent la légitimation du côté du public d'autres de celui des artistes et de ceux qui légitiment à leur tour ces derniers en les finançant, qu'ils appartiennent au secteur public ou au secteur privé.

### Affrontement de populisme et d'élitisme?

Il importe sans doute de requestionner le rapport d'extériorité culture /art/public pour dépasser certaines impasses et de réinterroger le rapport art, culture et société.

Pendant les années 80, l'éducation permanente se préoccupait de compenser les problèmes sociaux provoqués par l'accentuation des effets de la crise et se posait les problèmes de sa propre identité, négligeant peut-être celle - en pleine transformation - des publics cibles.

Au cours des années 90, le retour de la formulation de la contradiction non plus en termes d'aliénation (comme dans la tradition de l'éducation populaire) mais d'exclusion sociale peut-elle changer quelque chose?

### L'éducation permanente - encadrement : vers une "dérive sécuritaire"?

De plus en plus, semble émerger une définition de la culture qui s'ancre dans une réflexion sur les valeurs. Elle est à distinguer des approches traditionnelles en termes de patrimoine ou en termes anthropologiques.

S'agit-il de l'apparition de nouveaux paradigmes ou de nouveaux objectifs?

Comment sans réduire la politique culturelle, sans l'instrumentaliser au service de la politique sociale et économique, la positionner dans une lutte contre l'exclusion?

Par rapport à la question de l'identité, peut-être a-t-on mis trop l'accent sur le "droit à la différence". Ne faudrait-il pas équilibrer sur deux plans:

- renforcer encore le travail de la dimension interculturelle
- renforcer ce qui va dans le sens de la culture-identité comme lien social, comme projection d'une communauté de destin vers une communauté de dessein, comme facteur de cohésion sociale .

Comment ne pas s'inquiéter toutefois du fait que certaines initiatives culturelles qui recevront peut-être après de longs délais une aide modeste du secteur de la Culture, trouvent une aide parfois triplée ou même décuplée, dans des laps de temps bien plus courts au travers de programmes dits " de société".

Depuis cette époque, on a vu progressivement la dérive sociale des politiques d'éducation permanente

En gros, les budgets consacrés à une politique de citoyenneté critique et responsable n'ont cessé de décroître comme une peau de chagrin et de devenir un pourcentage minime des politiques sociales, sécuritaires, surtout si on y ajoute celles qui sont promues à travers les P.R.C; (Politiques de résorption du chômage).

Par ailleurs, on assiste de plus en plus ça et là à des actions à visée d'encadrement social voire thérapeutique qui utilisent des pratiques et des méthodes empruntées à l'éducation permanente et au champ de la culture y compris en instrumentalisant des pratiques d'expression. Mais surtout pas d'espace de liberté, d'expérimentation, de critique et de prise de parole,... bref d'apprentissage de citoyenneté.

Cela pose des questions sur le rapport entre éducation permanente et les autres secteurs, entre la culture, le social, la santé, l'insertion sociale et professionnelle. Comment penser culturellement le social, comment penser culturellement la santé et comment penser culturellement la redistribution du travail plutôt que d'instrumentaliser les activités traditionnellement ancrées dans le secteur culturel comme des instruments thérapeutiques ou d'aide sociale.

### Repenser l'éducation permanente et le décret ?

Plus fondamentalement, peut-être faut-il mener un travail d'autocritique et repenser le rôle des organisations d'éducation permanente, leurs modes de fonctionnement et d'institutionnalisation, mettre en question leur capacité à permettre l'expression des individus et des groupes sociaux à rencontrer les aspirations et à mobiliser ceux qui cherchent une insertion active dans ce qu'il est convenu d'appeler les nouveaux mouvements sociaux et en général la participation à la vie sociale et donc à la démocratie.

Dans un article intitulé "Les socialistes : action culturelle et formation militante"<sup>4</sup>, Jean-Luc DEGEE distingue d'ailleurs deux objectifs complémentaires et qui relèvent selon lui de deux logiques en contradiction : "Le premier qu'on peut définir comme l'action socioculturelle au sens large" est la conséquence d'une nécessaire lutte contre les inégalités, se caractérise comme "une mission en creux qui se justifie essentiellement par l'absence ou l'insuffisance d'initiatives des pouvoirs publics" et suppose "une reprise de certains pans par l'appareil idéologique d'Etat". Cela suppose autant une "contestation affirmée d'un système socio-économique" que "une intégration revendiquée".

En conclusion, il fait le constat que "Intervention socioculturelle et formation militante ont donc constitué...une double action nécessairement complémentaire, mais parfois contradictoire..." et s'interroge sur la compatibilité idéologique entre les deux approches.

Si on pousse au bout ce questionnement, et si on tient compte des modalités actuelles d'interprétation et d'application du décret, on peut se demander s'il ne faut pas distinguer radicalement, d'une part les services professionnels performants dans le champ socioculturel axés majoritairement sur le pôle intégration/promotion et entrant dans la logique du binôme participation/critique et, d'autre part, les mouvements portant la formation militante qui apparaît comme "étroitement liée au projet de changement social" et pouvant être "aussi analysée comme lieu privilégié de production et de reproduction du pouvoir". Pour ce second cas de figure, toujours dans la logique des deux pôles, on peut y voir la dominante du "pôle rupture/émancipation" ou encore l'opposition du savoir intégrateur et du pouvoir émancipateur.

---

<sup>4</sup> Regards croisés sur l'éducation Permanente - ACCS et MOC EVO Société, Bruxelles 1996

### Pour une législation ouverte et adaptée aux réalités.

Une initiative vient d'être prise en vue de rationaliser la législation mais il apparaît déjà de nouvelles difficultés et de nouvelles complexités plus ou moins anticipées. On est loin d'être assuré de leur application ou de leur pertinence eu égard aux contraintes budgétaires et aux nécessités socioculturelles. Sans compter l'alourdissement d'un ensemble de procédures.

Certes l'aberration de certaines dispositions plus ou moins inapplicables et très partiellement appliquées notamment en matière de double subvention mais cela a parfois effets quelque peu paradoxaux par rapport aux intentions initiales .

### Des moyens insuffisants

Les modalités habituelles de subsidiation ont certains mérites.

Mais, dans cette période de restriction, les différentes dérives ou rigidités plusieurs fois soulignées ci-avant pèsent lourdement et les inconvénients majeurs l'emportent sur quelques effets positifs : la rigidification des réglementations et des contrôles sur une plus grande rigueur de gestion, la fragilisation des organisations par les modes de financement sur l'autonomie et le dynamisme, l'impossibilité d'agir vite, dégageant rapidement des moyens significatifs sur le soutien aux initiatives novatrices "hors cadre", le conjoncturel sur le structurel, ...

Si diminution de moyens se conjugue avec réduction des marges de manoeuvre, augmentation des exigences et rigidités, on peut comprendre une certaine perte de crédibilité du décret, de son interprétation et de son application.

En ce qui concerne l'emploi, le secteur culturel en est de moins en moins créateur surtout d'emplois qualifiés et rémunérés correctement. L'apport des FBI est certes important mais le poids en constante diminution des PRIME et autres TCT a donné une image gonflée, dopée, de sa vitalité.

Conjointement, les acteurs culturels, ont tendance à abandonner le travail volontaire, offensif, engagé, pour se replier dans une attitude défensive et fermée.

Il importe ici aussi de pratiquer une révision radicale des modalités de subvention en vue de l'élévation générale du niveau de qualification et d'une stabilisation normale des emplois.

### Une hypothèse .

En plein milieu de la crise de sens et de la perte de repère, nous sommes angoissés, incapables d'inventer un avenir.

Nous sommes confrontés à notre propre manque d'utopie, à notre propre angoisse, à notre incapacité de formuler et de mettre en oeuvre un projet radicalement novateur.

Cette angoisse nous conduit à vouloir à tout prix intégrer à "intégrer les exclus", à les intégrer à nos repères du passé, à les "coincer" dans les valeurs sûres du passé et les acquis sociaux hérités des mouvements sociaux passés en vue de les intégrer à une société que pourtant nous désapprouvons et que nous rejetons

La fonction culturelle est l'expression comme production de sens donc de rupture, d'utopie émancipatrice et production plus d'émancipation que d'intégration, j'insiste.

Dans la tradition de l'éducation populaire, les 2 pôles ont toujours été liés : intégration mais aussi rupture avec une société qui écrase plutôt qu'elle n'émancipe.

Entre une récente réforme des réglementations d'application du décret du 8 avril 1976 et un colloque-anniversaire qui s'est interrogé sur les rapports entre culture et société , on pourrait

cerner un axe de réflexion portant sur la théorie et la pratique au quotidien de la citoyenneté, de la démocratie et du socialisme.

Avec un inévitable retour à l'éducation populaire moins pour se tourner vers le passé que pour prendre en compte sa dimension porteuse d'utopie, de transformations sociales, de lutte contre l'aliénation par rapport à une éducation permanente qui s'inscrirait trop dans une logique de politique culturelle ou sociale de remédiation aux effets de la logique marchande.

Se tourner vers l'éducation populaire pour retenir sa double dimension : d'une part une volonté d'intégration de promotion en s'attaquant à la résolution des problèmes vécus quotidiennement par les groupes sociaux défavorisés du système et d'autre part un pôle de rupture dans une volonté de transformation radicale de la société.

L'éducation permanente s'interroge sur la manière de cultiver ces deux pôles à notre époque.

Peut-être s'agit-il aussi moins d'agir localement et de penser globalement que de penser localement et agir globalement dans cette volonté de transformation radicale.

On voit que le débat dépasse largement l'interrogation sur l'encadrement ou le renforcement idéologique d'une base sociale qui s'effrite mais s'inscrit dans une volonté plus large et plus globale.

Oser mettre en commun nos incertitudes pour mieux formuler nos utopies avec le pessimisme de la raison et l'optimisme de la volonté.

Jean-Pierre NOSSENT  
Acteur d'éducation permanente.